



Somfy **Protect**

9€99* / MOIS TTC

**SERVICE DE TÉLÉSURVEILLANCE
À LA CARTE, SANS ENGAGEMENT**

Tarif en vigueur à compter du 17/07/2019 (susceptible d'évolution) base TVA 20%. Valable en France Métropolitaine.

LESENTIEL

Le service de télésurveillance Somfy vous permet de confier 24h/24 7j/7 la sécurité de votre maison à des professionnels.

Vous pouvez ainsi partir l'esprit tranquille, votre habitation est entre de bonnes mains :

- Des agents sont prévenus en direct lorsqu'un événement a lieu à votre domicile
- Ils préviennent directement la police s'ils constatent avec certitude qu'un délit est commis
- Dans le cas où un doute subsiste, ils vous proposent l'envoi d'un agent de sécurité sur place
- Ils vous tiennent informé de la situation tout au long de la procédure
- Votre habitation n'est plus sécurisée suite au délit ? Un gardien protège votre maison pendant 24h, le temps que le nécessaire soit fait.
- Des garanties d'assistance vous sont également proposées : vitrerie, serrurerie, assistance psychologique, aide aux démarches administratives...
- Souscription et résiliation très simplement depuis l'application « Somfy Protect ». Aucun engagement de durée !

Cette offre de service est sans engagement de durée minimum et sans frais de résiliation.

Vous pouvez souscrire à ce service si vous possédez :

- les solutions de sécurité Home Alarm, Somfy One+ ou Home Keeper
- les caméras Somfy One, Indoor Camera et/ou Outdoor Camera.

Les alarmes traitées par notre partenaire télésurveilleur sont les suivantes :

- Alarme intrusion déclenchée par un détecteur de portes ou de fenêtres ou un détecteur de mouvement alors qu'est activée la surveillance totale, partielle ou le mode nuit
- Alerte SOS déclenchée depuis une télécommande, un badge ou l'application « Somfy Protect »
- Alarme autoprotection d'un produit

NOS PARTENAIRES : des grands noms de la télésurveillance et de l'assistance en France

Le service de télésurveillance est assuré par Sotel, leader sur le marché de la télésurveillance professionnelle et spécialiste dans la sécurité des clients à haut risque, des banques. Sotel dispose d'une certification APSAD P5 (risques les plus importants) qui atteste qu'il répond aux plus hauts niveaux d'exigence relativement à son organisation et son architecture techniques. Cette certification garantit notamment une prise en compte de l'alerte en moins de 3 minutes.

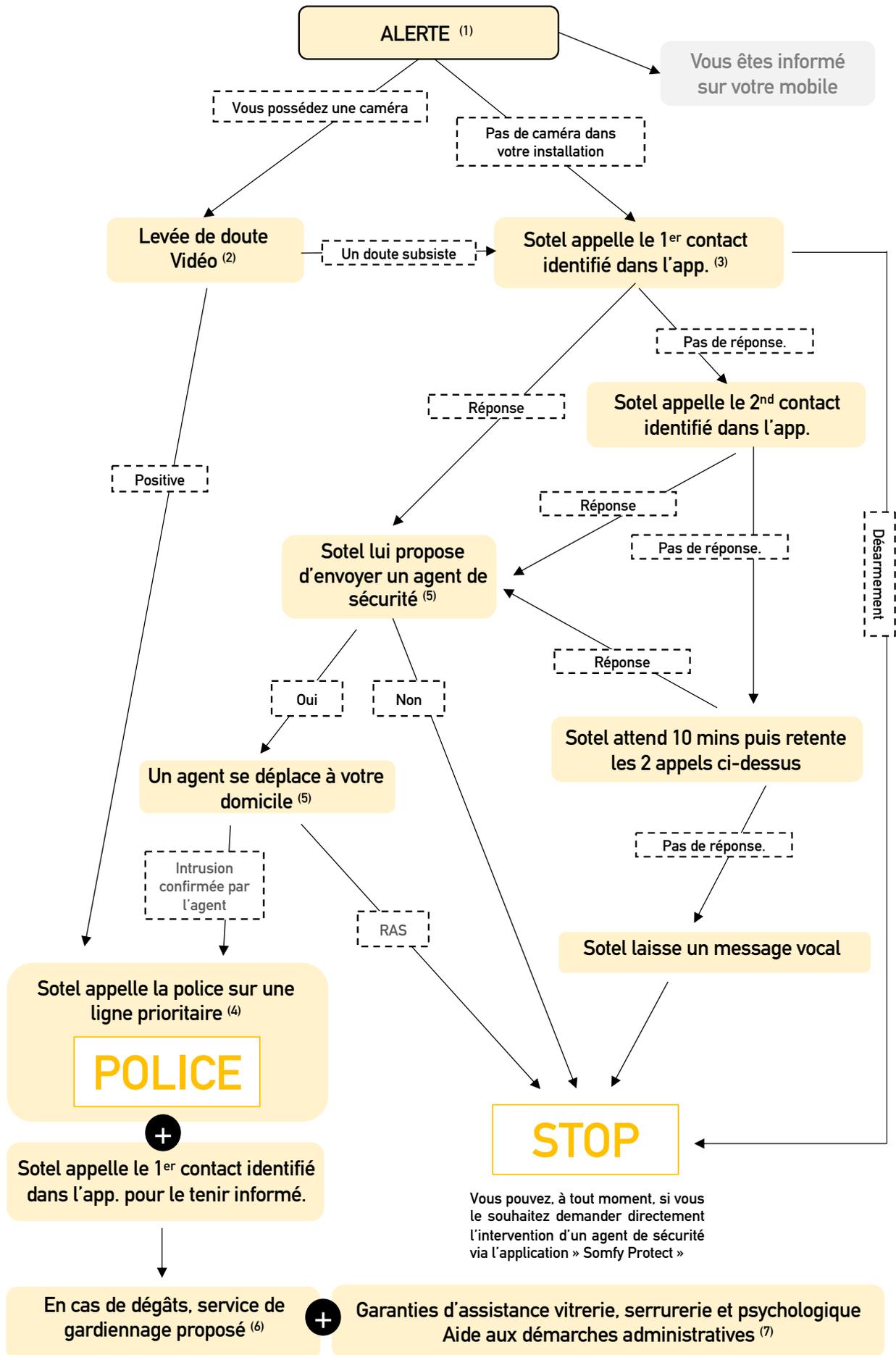
SOTEL – 21 rue de l'Hermitte – 33520 BRUGES. Autorisation CNAPS AUT-033-2117-05-16-20180368703.

La dite autorisation ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

L'intervention d'un agent de sécurité sur site, le gardiennage ainsi que les différentes garanties d'assistance sont assurées par notre partenaire AXA Assistance

* Les tarifs tiennent compte de la taxe CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Offre réservée aux particuliers.

----- Dans le cas des alertes intrusion, SOS ou autoprotection -----



Les services Somfy Protect suivants (1 à 4) sont assurés par notre partenaire Sotel

Modalités de services et informations complémentaires dans les conditions particulières des offres de services de télésurveillance et d'assistance de Somfy Protect disponible [ici](#).

(1) Les alertes

Ce process est valable pour les 3 alertes traitées par notre partenaire télésurveilleur : Alertes sur intrusion ou tentative d'intrusion, alertes SOS et alertes autoprotection.

(2) La levée de doute vidéo

Cette levée de doute vidéo n'est possible que si vous possédez au moins une caméra dans votre installation (Indoor Camera, Outdoor Camera, Somfy One+ ou One).

Si la levée de doute est positive, Sotel prévient la Police ou la Gendarmerie via une ligne prioritaire (voir 5) et informe le 1er contact identifié dans l'application (sans réponse de sa part, le 2nd contact identifié sera prévenu - voir 3).

Si la levée de doute est négative ou qu'un doute subsiste, Sotel contacte les personnes identifiées dans l'application (voir 3).

Sotel conserve à votre disposition la trace de toutes les informations reçues pour les trois mois écoulés.

Ces enregistrements pourront être utilisés comme preuve de la réception ou non d'informations d'alarme en provenance de vos locaux. Au-delà de 3 mois, ils seront détruits.

Vous pouvez en conséquence de faire la demande de communication de ces enregistrements dès la survenance d'un sinistre et en tout cas dans un délai inférieur à 1 mois. A défaut, Sotel ne pourrait se voir reprocher une absence de communication des éléments demandés.

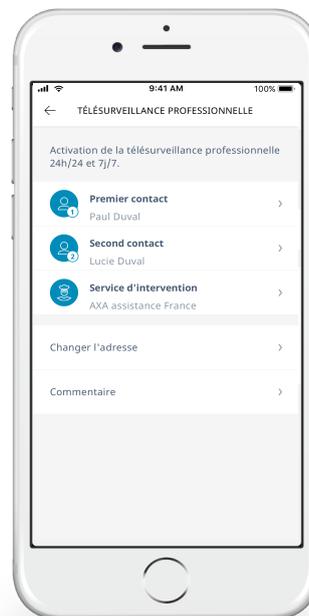
(3) Les 2 contacts désignés dans l'application

Les coordonnées des contacts à prévenir auront été renseignés préalablement, par vos soins, dans l'application « Somfy Protect ». Il s'agit de 2 contacts maximum, appelés dans l'ordre que vous aurez également prédéfini.

Le 1er contact devra impérativement être un des propriétaires de l'habitation. Vous désignez ces personnes et les informez de leur rôle.

Sans réponse des 2 contacts lors d'une première tentative, Sotel leur laisse un message vocal puis temporise 10 minutes avant de renouveler les appels. Si après cette seconde tentative, ils restent injoignables alors un nouveau message est laissé et la procédure est arrêtée.

Lors du renseignement des contacts dans l'application, Somfy vous demandera, pour chacun d'entre eux, de définir un mot de passe personnel. Il leur sera demandé, au téléphone, par Sotel pour s'assurer de leur identité.



(4) L'appel aux forces de l'ordre

Lors de la réception d'un message d'alerte, Sotel appellera les services de Police à la condition qu'une levée de doute vidéo lui ait permis d'observer des événements dont la matérialité et la concordance des indices laissent présumer la commission d'un crime ou d'un délit flagrant concernant les biens meubles ou immeubles.

Les services ci-dessous (5 à 7) sont assurés par AXA Assistance

Pour le produit Home Keeper (convention 0803421), informations et contenus disponibles dans la notice d'informations spécifiques AXA disponible [ici](#). Pour les autres produits (convention 0802277), vous pouvez contacter, pour plus d'informations, AXA Assistance au +33 (0)1 55 92 18 31.

(5) L'envoi d'un agent de sécurité sur le site

Le service d'intervention sur site est opéré par Axa Assistance.

Sotel propose au contact joint d'envoyer un agent de sécurité sur les lieux. Uniquement en cas d'accord de votre contact, Sotel contacte Axa Assistance et demande l'intervention d'un agent de sécurité. L'agent se rend sur les lieux dans les meilleurs délais et procède à un examen visuel des abords de l'habitation afin de constater ou non la réalité du délit. Il vérifie s'il existe des signes extérieurs d'effraction, de présence humaine ou animale. En aucun cas l'agent de sécurité ne pénètre à l'intérieur du local. Si le portail est fermé à clé, l'agent ne pourra pas le franchir. En aucun cas l'agent ne peut se substituer aux forces de l'ordre.

L'agent de sécurité informe AXA Assistance de ses constatations et AXA Assistance en informe ensuite Sotel. Sotel informe votre contact de la situation et alerte directement la Police si nécessaire.

L'intervention d'un agent de sécurité peut également être directement demandée par vos soins au +33 (0) 1 55 92 18 31 (produits Somfy Protect) ou +33 (0) 1 70 95 94 69 (Home Keeper) – Appel non surtaxé.

Vous retrouvez très facilement ce numéro sur votre application « Somfy Protect ».

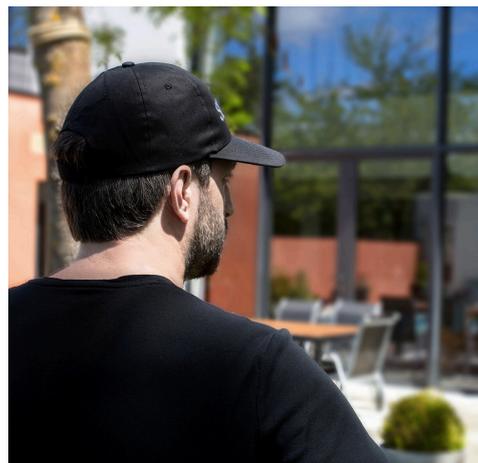
Au-delà de 2 interventions par an n'ayant pas été justifiées par une effraction ou une tentative d'effraction, toute nouvelle demande d'intervention d'un agent de sécurité sera à votre charge. Dans ce cas, les frais de déplacement de l'agent de sécurité vous seront communiqués à l'occasion de sa déclaration de sinistre et vous seront refacturés à la suite de son intervention.

(6) Le gardiennage de votre habitation

A la suite d'une effraction, lorsque votre habitation ne peut plus être fermée, ne réunit plus les conditions normales de sécurité et que vous n'êtes pas sur place, AXA Assistance organise et prend en charge les services d'un vigile afin d'en assurer la surveillance, dans la limite de 24 heures consécutives ou par tranche de 12 heures.

Dans un tel cas, Sotel proposera au contact joint s'il souhaite procéder à l'envoi d'un tel gardien.

Cette intervention peut également être directement demandée par vos soins au +33 (0) 1 55 92 18 31 (produits Somfy Protect) ou +33 (0) 1 70 95 94 69 (Home Keeper) – Appel non surtaxé. Vous retrouvez très facilement ce numéro sur votre application « Somfy Protect ».



(7) Garanties d'assistance AXA

Afin de permettre à ses clients souscripteurs de bénéficier de prestations complémentaires d'assistance et d'assurance, Somfy Protect a souscrit un contrat d'assurance pour compte auprès d'AXA Assistance. Les dites garanties sont incluses en cas de souscriptions aux offres de services de télésurveillance. Veuillez prendre connaissance de la Notice d'information spécifique d'AXA Assistance pour connaître les garanties d'assurances apportées (informations d'accès en haut de page).

Les services suivants sont prévus dans les garanties AXA :

- Vitrierie et Serrurerie
- Assistance psychologique
- Aide aux démarches administratives
- Rachat de franchise (non disponible pour Home Keeper)

Pour être bénéficiaire des dites garanties, vous devez avoir déclaré le sinistre auprès de notre partenaire AXA Assistance suite à une effraction ou une tentative d'effraction. Cette déclaration peut être directement faite par vos soins au +33 (0) 1 55 92 18 31 (produits Somfy Protect) ou +33 (0) 1 70 95 94 69 (Home Keeper) – Appel non surtaxé ou via notre partenaire Sotel si vous lui en faites la demande.

SOUSCRIPTION & ÉVOLUTIVITÉ DE VOTRE ENGAGEMENT

Ce service se souscrit directement depuis l'application « Somfy Protect ». Le coût de l'abonnement est de 9,99€ / mois TTC payable en début de mois (voir modalités de facturation et de paiement dans les conditions particulières de l'offre).

Vous pouvez mettre fin au service à tout moment depuis l'application également. La résiliation de votre abonnement prendra fin au plus tard le dernier jour de la période mensuelle en cours.

Lorsque vous résiliez votre service en cours de mois :

- Soit vous êtes déjà abonné à d'autres services Somfy (historique vidéo et/ou réseau de secours) alors vous ne payez votre service de télésurveillance qu'au prorata du temps réel d'abonnement (un avoir vous sera octroyé sur la facture suivante).
- Soit vous n'avez pas souscrit à d'autres services Somfy (historique vidéo et/ou réseau de secours) alors tout mois entamé est dû dans sa totalité.

Pour que Sotel ait toutes les instructions nécessaires pour la réalisation du service de télésurveillance, pensez à remplir l'espace « commentaire » dans l'application (voir écran page 3).

En cas de déménagement en France Métropolitaine, ce service continuera de fonctionner à condition que vous mettiez à jour vos informations personnelles sur l'application.

En cas de déménagement à l'étranger, vous devrez mettre fin à ce service car il n'est pas disponible ailleurs qu'en France métropolitaine.

Pour toute information complémentaire,
les services clients du groupe Somfy sont à votre disposition

 www.somfy.fr/assistance/contact | 0820 055 055* | du lundi au vendredi de 8h à 18h45
Autres pays : www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide

* Appel non surtaxé.

A partir de
4€99^{*} TTC
 / MOIS

**SERVICE D'HISTORIQUE VIDÉO
 À LA CARTE, SANS ENGAGEMENT**

Tarif en vigueur à compter du 17/07/2019 (susceptible d'évolution) base TVA 20%. Valable en France Métropolitaine, Corse et DOM TOM.

7 jours : 4€99⁹⁹ TTC /mois | 30 jours : 9€99⁹⁹ TTC /mois

L'ESSENTIEL

Le service d'historique vidéo vous donne la possibilité, en complément de l'accès aux images en direct et de l'envoi des mini vidéos de 30 secondes sur détection de mouvement, d'accéder à toutes les images filmées par votre ou vos caméra(s) sur la période souscrite (7 jours ou 30 jours).

Exemple : Si vous avez souscrit au service « 7 jours », vous pourrez le 14 juin à 15h accéder librement à toutes les images filmées depuis le 7 juin à la même heure (7 jours glissants).

Vous pouvez non seulement les regarder librement mais aussi les télécharger de manière illimitée. La durée des vidéos téléchargées ne pourra cependant pas excéder 10 minutes.

Exemple : Si vous voulez télécharger 1h de film, il vous faudra télécharger 6 vidéos de 10 mins chacune.

Cette offre de service est sans engagement de durée minimum et sans frais de résiliation. Vous pouvez souscrire à ce service si vous possédez au moins une caméra Somfy : Indoor Camera, Security Camera, Outdoor Camera, Somfy One et/ou One+.

UNE REMISE DE 50% à partir de la seconde caméra équipée

Le coût de 4€99 TTC pour 7 jours d'historique vidéo ou 9€99 TTC pour 30 jours, sont valables pour votre première caméra. A partir de la seconde caméra, une remise de 50% est octroyée pour toute souscription à ce service soit 2€49 TTC (7 jours) et 4€99 TTC (30 jours).

SOUSCRIPTION ET ÉVOLUTIVITÉ DE VOTRE ENGAGEMENT

Ce service se souscrit directement depuis l'application « Somfy Protect ». Le coût de l'abonnement est payable en début de mois. Vous pouvez mettre fin à ce service à tout moment depuis l'application.

Lorsque vous résiliez votre service en cours de mois :

- Soit vous êtes déjà abonné à d'autres services Somfy (télésurveillance et/ou réseau de secours) alors vous ne payez votre service d'historique vidéo qu'au prorata du temps réel d'abonnement (un avoir vous sera octroyé sur la facture suivante).
- Soit vous n'avez pas souscrit à d'autres services Somfy, alors tout mois entamé est dû dans sa totalité.

En cas de déménagement, l'offre continue normalement de fonctionner à l'exception des pays où les caméras Somfy Protect ne sont pas commercialisées.

POINT DE VIGILANCE

Le nombre de caméras supporté par votre système dépend du débit montant (upload) de votre box Internet. A titre d'indication, le débit montant nécessaire pour chaque caméra est de 150 Kbps si vous utilisez votre caméra en basse définition (SD) | 300 Kbps en haute définition (HD) | 1200 Kbps en très haute définition (Full HD).

Ces débits sont proportionnels au nombre de caméras installées (ex. 2 caméras en HD, nécessitent un débit montant de 600 Kbps). Le nombre de caméras installé sur un même site ne peut excéder 10.

Pour toute information complémentaire, les services clients du groupe Somfy sont à votre disposition

 www.somfy.fr/assistance/contact | 0820 055 055** | du lundi au vendredi de 8h à 18h45

Autres pays : www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide

* Les tarifs tiennent compte de la taxe CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Offre réservée aux particuliers.

** Appel non surtaxé.

2€99* / MOIS TTC

**SERVICE DE RÉSEAU DE SECOURS
À LA CARTE, SANS ENGAGEMENT**

Tarif en vigueur à compter du 17/07/2019 (susceptible d'évolution) base TVA 20%. Valable en France Métropolitaine.

L'ESSENTIEL

Le service de réseau de secours vous permet de rester informé de ce qui se passe chez vous même si votre connexion Internet ne fonctionne plus.

Comment ça marche ?

Lors d'une détection d'intrusion ou tentative d'intrusion, les sirènes de votre installation sonnent et vous êtes informés en temps réel (notification, email, SMS) sur votre mobile.

Si une panne Internet survient, les sirènes continuent de sonner dans votre habitation mais vous n'êtes plus prévenu. Le réseau de secours (LoRA ou GSM) permet d'éviter cela et vous assure de rester informé des alertes suivantes :

- Intrusion, tentative d'intrusion ou détection de mouvement
- Auto-protection
- Coupure de courant ou équipement débranché

Cette offre de service est sans engagement de durée minimum et sans frais de résiliation. Vous pouvez souscrire à ce service si vous possédez Home Alarm, Somfy One+ ou Home Keeper.

QUELLES TECHNOLOGIES ?

Dans le cas des produits Home Alarm et Somfy One+, Somfy utilise le réseau Bouygues Telecom dédié à l'Internet des Objets (Technologie LoRA).

La disponibilité de ce service est dépendante de la couverture de votre zone géographique. Pour vous aider à en savoir plus, lors de la souscription du service sur l'application « Somfy Protect », Somfy vous indique si une antenne est présente près de chez vous.

Attention : il peut arriver que malgré la présence d'une antenne à proximité de votre habitation, le service ne soit pas opérationnel. Pour plus d'informations, notre service client est à votre disposition.

Dans le cas de la solution de sécurité Home Keeper, le réseau de secours est assuré par une carte SIM incluse dans le produit mais nécessitant la souscription à ce service pour être fonctionnelle (GSM). Une fois le service activé, vous continuerez d'être alerté, même en cas de perte Internet via des SMS et appels vocaux.

SOUSCRIPTION ET ÉVOLUTIVITÉ DE VOTRE ENGAGEMENT

Ce service se souscrit directement depuis l'application « Somfy Protect ». Le coût de l'abonnement est de 2,99€ TTC / mois payable en début de mois.

Vous pouvez mettre fin à ce service à tout moment depuis l'application également.

Le coût de l'abonnement est de 2,99€ TTC / mois payable en début de mois.

Lorsque vous résiliez votre service en cours de mois :

- Soit vous êtes déjà abonné à d'autres services Somfy (télésurveillance et/ou historique vidéo) alors vous ne payez votre service de réseau de secours qu'au prorata du temps réel d'abonnement (un avoir vous sera octroyé sur la facture suivante).
- Soit vous n'avez pas souscrit à d'autres services Somfy, alors tout mois entamé est dû dans sa totalité.

En cas de déménagement, renseignez-vous sur la disponibilité du service à votre nouvelle adresse.

Pour toute information complémentaire, les services clients du groupe Somfy sont à votre disposition



www.somfy.fr/assistance/contact | 0820 055 055** | du lundi au vendredi de 8h à 18h45

Autres pays : www.somfy-group.com/en-en/group/somfy-worldwide

* Les tarifs tiennent compte de la taxe CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité). Offre réservée aux particuliers.

** Appel non surtaxé.